DÉPÔT LÉGAL

L'ASSASSINAT D'UN GARÇON DE RECETTES

Les deux Gosses criminels ont été arrêtés hier matin

ILS AVAIENT DEPENSE L'ARGENT VOLE A FAIRE LA NOCE

Les deux précoces criminels qui avaient prémédité et exécuté avec un sang-froid si extraordinaire et un cynisme si audacieux l'assassinat de Jean-Emile André sont depuis hier matin entre les mains de la justice.

Ils ont été pris sans difficulté et sans difficulté également ils ont avoué leur crime. Le récit qu'ils ont fait, l'emploi de l'argent qu'ils avaient acquis par le meurtre rendent encore plus étrange et plus inexplicable le forfait qu'ils ont commis.

A leur âge ils ont eu l'audace de concevoir un guet-apens, de tuer avec férocité, de dépouiller un cadavre et tout cela pour s'offrir quelques heures de noce !

Sur leur piste

Dans la soirée d'avant-hier, le service de la Sûreté était avisé que deux jeunes gens de mise assez correcte faisaient la fête dans certains établissements des boulevards, notamment dans une taverne du boulevard des Capucines.

Au cours des investigations auxquelles la Sûreté procéda, elle apprit que ces deux jeunes gens, qui s'étaient promenés en automobile toute la journée en compagnie de deux femmes de mœurs légères, avaient fait des dépenses inusitées.

Ils avaient, par exemple, donné cinquante francs de pourboire au chauffeur. Un autre détail était significatif. Passant à sept heures du soir en automobile sur la place de la Trinité, ils avaient acheté un journal. L'un d'eux n'avait pu s'empêcher de dire à l'autre, sur un ton légèrement effrayé et en montrant la manchette annonçant leur triste exploit :

— Regarde donc !

— Tais-toi ! avait répondu l'autre.

Ce dialogue n'avait duré que deux secondes, mais la frayeur des deux jeunes gens n'avait pas échappé à l'attention de leurs compagnes qui leur avaient demandé :

— Qu'avez-vous ? Auriez-vous fait un mauvais coup ?

— Nous sommes des fils de famille. Nos parents nous font suivre !

Au saut du lit

L'enquête poursuivie par les inspecteurs établit encore que les deux jeunes fêtards et leurs compagnes s'étaient rendus à deux heures du matin dans un hôtel rue Godot-de-Mauroy. Ils étaient toujours en compagnie de deux femmes.

Après s'être fait servir un souper froid et avoir sablé le champagne, ils s'étaient endormis, non sans avoir préalablement placé à portée de la main des revolvers achetés la veille.

Ils furent réveillés par l'entrée — dans la chambre, numéro 13, qu'ils occupaient — du sous-directeur de la Sûreté accompagné de trois inspecteurs.

Ils protestèrent contre leur arrestation qu'ils qualifièrent d'arbitraire et déclarèrent qu'ils étaient des fils de famille. Mais sans écouter leurs protestations, on les amena en taxi à la Sûreté.

Leurs aveux

On fouilla les deux prisonniers et on trouva dans les poches de chacun d'eux une montre neuve en or, un revolver.

Des 4.123 francs volés au garçon de recettes, il ne restait plus que 678 francs 45 en possession de Tissier et 668 francs 40 dont Desmarest était porteur.

Tissier fut le premier amené à faire des aveux et il raconta ainsi, sans paraître gêné, ni repentant, l'assassinat commis avec l'aide de son complice.

Depuis trois semaines, nous avions l'idée de voler le garçon de recettes. Mais nous ne savions trop comment nous y prendre. Nous avons imaginé d'abord de lancer sur l'un de nous une fausse traite signée du nom d'un jeune homme que nous connaissons et qui habite rue Saint-Martin. Le 21 septembre, elle était présentée par un garçon du Comptoir d'escompte au domicile de ma mère, 75, boulevard de la Villette. Nous l'attendions. Mais nous avons hésité. Nous savions qu'il n'était pas porteur d'une grosse somme, et après nous être concertés, nous avons préféré attendre l'échéance du 30, dans l'espoir que le vol serait plus fructueux.

Nous avons dit au garçon de recettes que nous n'avions pas d'argent.

Quelques jours après, Desmarest tirait sur moi une traite qu'il remit pour encaissement à la Société générale.

Le jour de l'échéance, après avoir accompagné ma mère, j'attendis Desmarest dans la rue parce que je savais que ma mère avait prié la concierge de ne pas le laisser entrer en mon absence. Nous sommes montés ensemble jusqu'à mon appartement et nous avons attendu, Desmarest armé d'un marteau, et moi d'un couteau que je tenais tout ouvert dans ma poche. Il fut convenu que nous frapperions ensemble.

C'est vers onze heures que le garçon de recettes a sonné. Desmarest l'a introduit et lui a dit : « Mon ami n'a pas d'argent, laissez une fiche ! »

Il prolongea la conversation pour me laisser le temps d'agir. L'encaisseur se mit en demeure de libeller la fiche. Je passai derrière lui et lui portai un coup de couteau, peut-être plusieurs à la nuque ; en même temps, Desmarest levait son marteau et frappait.

L'homme tomba.

Pour l'empêcher de crier, Desmarest prit un paquet de linge que ma mère avait lavé, et qu'elle avait mis de côté pour le repasser ; il le posa sur le visage de notre victime et nous jetâmes sur le corps deux édredons, après avoir ligoté les jambes avec une corde.

Le récit de Desmarest confirma à très peu de chose près celui de Tissier.

En bombe !

Leur crime accompli, les deux jeunes assassins se rendirent dans un établissement de bains, place de la République. Là, Tissier remit à Desmarest trois cents francs en or. Puis les deux amis se séparèrent. Tissier fut se vêtir de neuf dans un magasin de confections de la rue Turbigo et Desmarest se rendit chez un tailleur de la rue Geoffroy-Marie.

A une heure et demie ils se retrouvaient à l'Etoile. Ils se présentaient ensuite au Grand Hôtel de Passy, rue de Passy, et louaient deux chambres, les numéros 28 et 32.

Ils déposaient là des valises et des effets achetés le matin. Tissier et Desmarest dînèrent à Passy et se rendirent au Châtelet.

Après le spectacle ils allèrent dans une taverne du boulevard des Capucines et lièrent conversation avec deux femmes qui acceptèrent de les suivre rue Godot-de-Mauroy, où ils passèrent la nuit.

Levés à une heure avancée de la matinée les deux couples déjeunèrent ensemble et se promenèrent tout l'après-midi en automobile dans Paris. C'est au cours de cette promenade que se produisit le petit incident de la place de la Trinité que nous avons relaté plus haut et qui éveilla les soupçons des deux jeunes femmes.

Pour échapper aux recherches

Les deux jeunes criminels avaient essayé de dépister la police. Ils s'étaient fait inscrire au Grand Hôtel de Passy sous les noms de Gaston Tréville et Roger Baucourt, venant tous deux de Rouen.

Ils avaient en outre acheté des moustaches postiches et des fards destinés au maquillage.

Dans les chambres qu'ils avaient louées on a trouvé deux valises, deux cartons à chapeaux, des vêtements neufs, du linge fin, des bouteuilles de parfumerie. Il y avait aussi une chemise ayant appartenu à Tissier et qui portait au poignet droit une tache de sang.

Tissier et Desmarest n'ont montré, au cours de leurs aveux, ni forfanterie, ni crainte. Ils semblent croire que leur crime leur vaudra seulement d'être envoyés dans une maison de correction jusqu'à leur majorité.

Mais si leur âge leur évitera la Castillarde il est probable qu'ils n'en seront pas quittes pour une peine aussi légère.

Raymond FIGEAC.

Les Manifestations des calotins espagnols

BAGARRES A SARAGOSSE

Saint-Sébastien, 2 octobre. — La manifestation catholique a eu lieu aujourd'hui. Environ 30.000 personnes y ont pris part, parmi lesquelles 14 Grands d'Espagne, les députés aux Cortès et les sénateurs de la province de Guipuzcoa, 95 représentants de cette province aux conseils locaux, 85 municipalités et de nombreux prêtres. Les manifestants ont observé un ordre parfait. Beaucoup de maisons étaient pavoisées.

Le Comité d'organisation a remis au gouverneur une protestation contre les mesures anticléricales du gouvernement au sujet des associations religieuses et des écoles laïques.

Les manifestants se sont réunis sur la place de Guipuzcoa.

MM. Azaldegui Alzaga et Salaberry ont harangué la foule du haut d'un balcon et ont prononcé un violent réquisitoire contre le gouvernement. Ils ont terminé en criant : « Vive la religion ! Vive le Guipuzcoa et l'Espagne catholique ! Vive le pape ! »

Les manifestants leur ont fait une ovation enthousiaste, puis se sont dispersés sans désordres.

Saragosse, 2 octobre. — De très nombreux catholiques hommes et femmes assistèrent ce matin à la messe de communion à l'église de la Vierge du Pilar, puis ils organisèrent une manifestation qui, à travers les rues principales, se dirigea vers le palais du gouvernement civil.

Là, tandis qu'une délégation montait chez le gouverneur, les manifestants entonnèrent des chants religieux.

Un groupe de jeunes gens républicains répondit par la *Marseillaise*.

Une bataille s'engagea entre les deux camps à coups de canne et d'autres engins.

Au milieu d'un vacarme assourdissant, la gendarmerie et la police intervinrent à coups de plat de sabre. La foule effrayée s'enfuit se réfugiant dans les maisons.

Les agents de police et les gendarmes poursuivirent les manifestants qui échangeaient des coups et les dispersèrent à coups de sabre.

L'après-midi est tranquille, le calme est rétabli.

A NOS ABONNES

Nous prions nos abonnés dont l'échéance était au 1er octobre, de nous faire parvenir le montant du renouvellement, afin d'éviter un retard dans la réception du journal.

VOYAGE AUX USINES DE SALAISONS

La grève des charcutiers-salaisonniers. - Le travail dans les caves glacées et dans les laboratoires brûlants. - Les résultats d'une grève.

Ce matin lundi les ouvriers charcutiers des usines de salaisons, après plus de quinze jours de grève, reprennent le travail. Ils ont obtenu satisfaction sur la plupart des points qui avaient déterminé le conflit : augmentation des salaires, diminution de la journée de labeur. A la lecture de leurs affiches qui indiquaient leurs revendications, beaucoup ont pensé : « Comment... les garçons charcutiers réclament cinquante francs par semaine, eux qui sont déjà logés et nourris ? Peste soit des gourmands ! » Car les ouvriers des usines de salaisons souvent sont confondus avec les braves « graous » qui travaillent chez le petit charcutier du coin et, logés et nourris en effet, reçoivent cinquante francs... par mois. Les premiers n'ont aucun rapport avec les seconds ; ils ne sont ni logés ni nourris ; ils peinent en de vastes usines et avant la grève, ils gagnaient bien peu...

Des « frigorifiques » aux « laboratoires »

Oui, jadis, les ouvriers charcutiers travaillaient tous chez les boutiquiers des rues. Mais le commerce est devenu industrie, des fabriques se sont édifiées pour garnir les vitrines de tous les produits qu'exige la gourmandise des hommes, le magasin s'est fait tributaire de la manufacture et de même que la vaste fabrique de chaussures remplace des milliers de cordonniers « à façon », l'usine de salaisons exécute le travail de milliers de charcutiers détaillants.

Ces usines produisent chaque année — et dans quelles conditions, il nous faudra l'apprendre tout à l'heure pour « la gouverne » des consommateurs — des montagnes de jambons, des kilomètres de saucisses, des tonnes de foie gras, des régiments d'andouilles.

Les ouvriers salaisonniers commencent leur besogne à 6 heures du matin été comme hiver et l'achèvent à 7 heures du soir. Une heure exactement pour déjeuner. Pas de « casse-croûte ». Le repos hebdomadaire, quand les commandes le permettent. Certaines équipes commencent à deux heures du matin et terminent à midi, sans une minute d'arrêt, sans un repas.

Le travail est dur. Il y a les ouvriers des « frigorifiques » qui besognent dans des sous-sols où la température n'est jamais supérieure à 5 ou 6 degrés *au-dessous de zéro*. Ils pataugent tout le jour dans l'eau boueuse et glacée et puis sans transition, il leur faut passer dans les *laboratoires* où la chaleur n'est jamais inférieure à 35 degrés pour atteindre souvent 45 degrés, à la gueule des fourneaux. Là, les graisses, les saindoux que l'on mélange et que l'on fond, répandent des odeurs atroces, une vapeur pestilentielle qui suffoque et rend plus lourde l'écrasante atmosphère. Ah ! les belles pleurésies que l'on gagne à ces passages brusques des sous-sols glacés aux usines torrides ! Il y a les ouvriers des *fumoirs* qui montent quatre et cinq étages avec 80 kilos sur le dos à chaque voyage. Il y a les *saleurs*, qui ne voient jamais le soleil, travaillant douze heures dans la nuit des caves, éclairés par les jaunes papillons du gaz ; qui ont les mains, les bras, gonflés, crevassés, dévorés par le gros sel et qui, perclus par les rhumatismes que leur donne l'humidité constante, ne peuvent guère exercer plus de cinq ans leur métier. Il y a les ouvriers qui servent les machines à pétrir, à hacher les viandes. Ces machines sont, naturellement, dépourvues de tout appareil protecteur, aussi chaque jour des servants sont ils blessés : mains mutilées, doigts coupés ; on pense malgré soi aux scènes effroyables qu'Upton Sinclair nous conta dans *La Jungle* et l'on se demande s'il convient de les placer en Amérique seulement. Quand les machines épargnent les ouvriers, les *piqûres d'os*, inévitables lorsque l'on manie en hâte des quartiers de viande, les atteignent cruellement : elles déterminent des *panaris*, qui comptent parmi les plus douloureux des maux. Le panari est le fléau des usines.

L'hygiène n'est pas admise dans les fabriques de salaisons ; elle reste à la porte. Aussi pas de vestiaire pour le personnel : on sort à midi en vêtements de travail tout mouillés. Dans plusieurs maisons, les W.-C. sont installés dans les laboratoires.

Une belle grève

En rémunération d'un tel travail, les ouvriers recevaient avant la grève 35 francs par semaine (32 francs en quelques maisons). Ils ont demandé la journée de dix heures et cinquante francs. Que ceux qui les ont blâmés, que ceux qui les ont raillés si finement, essaient de les remplacer à ce prix. Les charcutiers-salaisonniers n'ont pas connu de renégats. Les ouvriers appointés au mois dans quelques usines n'ont pas hésité à quitter le travail, en gage de solidarité. Les ouvriers des coopératives, ceux qui avaient obtenu satisfaction immédiate, ont versé de bon cœur, durant toute la durée de la grève, *la moitié de leur salaire quotidien*.

Aussi les soupes communistes ont-elles pu nourrir convenablement quatre cents bouches tous les jours ; les grévistes mariés emportaient chez eux la pitance de leur famille. Ils emportaient aussi des *bons de café*, des *bons de combustibles*.

Les usiniers avaient envoyé des... ministres plénipotentiaires dans les grandes villes allemandes réputées pour leur maîtrise ès-arts de la bouche, si l'on peut dire : Francfort, Munich et aussi dans les villes d'Alsace-Lorraine : Metz et Strasbourg. Ils avaient mission de recruter des ouvriers. Mais le Syndicat parisien avertit le Syndicat général allemand, le puissant *Syndicat de la Viande*, qui groupe les ouvriers des boucheries, charcuteries et abattoirs. Il fit placarder dans toutes les villes productrices des charcuteries fameuses de avis très nets, par quoi l'exode sur Paris était interdit aux charcutiers allemands.

Les quelques jeunes gens que, par surprise, les délégués patronaux engagèrent, furent reçus à la gare de l'Est par des compatriotes qui leur dirent : « Pas de ça, camarades, on ne s'asseoit pas sur la chaise d'autrui ». Et les nouveaux « embauchés » descendirent gaiement à la Bourse du Travail.

On dira tout !

Les résultats ? La journée de dix heures est généralement acquise, avec le palier de onze heures dans quelques maisons. Le salaire hebdomadaire est augmenté de 7 à 8 francs. La maison Potin, par exemple, qui engageait à 30 francs, engagera désormais à 40. Le Syndicat a vu son effectif tripler ; le Syndicat des abatteurs de porcs, indépendant jusqu'ici, va fusionner en lui : il compte 600 membres ; les coupeurs et vendeurs aux Halles forment aussi une section nouvelle de cette organisation, qui sera l'une des plus fortes des industries de l'Alimentation.

Mais les charcutiers-salaisonniers estiment qu'ils ont contracté une dette envers l'opinion publique : ne lui ont-ils pas promis, en une affiche qui produisit à Paris quelque émotion, de lui révéler certaines « pratiques » en usage dans les usines de salaisons, et dont les consommateurs seraient les victimes innocentes et naïves ? Nous leur avons rappelé leur dette au nom des consommateurs : ils l'ont payée de bonne grâce. Leurs « dépositions » ne manquent pas de sel, ni même de certains autres produits moins hygiéniques.

Mais cet article est assez long pour votre patience : si vous le voulez bien, nous remettrons à un très prochain numéro ces révélations, ma foi « sensationnelles ».

L.-M. BONNEFF.

COMMUTATION DE PEINE

La femme Perrin avait été condamnée à mort par erreur

Le président de la République vient de commuer en quinze ans de travaux forcés la peine de mort prononcée le 10 juillet par la cour d'assises de Saône-et-Loire, pour complicité d'assassinat, contre la nommée Françoise Ducrot, femme Perrin.

La femme Perrin, cultivatrice à Fuissé, avait fait étrangler sa mère, âgée de quatre-vingt-quatre ans, par son domestique, nommé Guignet, pour ne plus avoir la pauvre vieille à sa charge.

Les jurés, croyant que la complicité d'assassinat n'est pas punie comme le crime lui-même, refusèrent à la femme Perrin le bénéfice des circonstances atténuantes, alors qu'ils accordaient cette faveur à Guignet.

La cour condamna ce dernier à dix ans de travaux forcés et prononça la peine de mort contre la femme Perrin. Le jury s'étant aperçu de son erreur avait signé un recours en grâce en faveur de la condamnée.

Les Journaux qui mentent

Les accusations de l'« Echo de Paris » contre les ouvriers de Montereau

Nous avons signalé hier les mensonges du *Matin* à propos des pompiers de Montceau-les-Mines ; nous allons aujourd'hui relever les mensonges publiés par l'*Echo de Paris* contre les ouvriers de Montereau.

Le journal nationaliste prétend qu'au récent passage de troupes dans la ville ouvrière, les soldats n'ont pu être logés au corps de garde, ce local étant occupé par le comité de grève, « qui est sacré ».

Voici comment les organisations ouvrières de Montereau répondent à l'*Echo de Paris* :

Le conflit dont il est question (lock-out de la maison Sachot) était terminé depuis le 11, c'est-à-dire quatre jours avant le passage des troupes. Par conséquent la salle était libre depuis ce temps. Mais ce qu'on oublie de dire, c'est que, dès leur arrivée en ville, les officiers demandèrent tout d'abord où se trouvait le café chic de la localité. C'était pour eux le plus pressé, les hommes pouvaient attendre.

Ce qu'on oublie de dire également, c'est que ni la municipalité ni les habitants ne furent avisés du cantonnement des troupes. Le service de l'intendance fut au-dessous de sa réputation, ce qui n'est pas peu dire, et nous vîmes, n'en déplaise au patriotard de l'*Echo de Paris*, les prolétaires montereaux et les militants syndicalistes aussi partager leur pain avec les malheureux troupiers et leur fournir ainsi la nourriture que l'imprévoyance de chefs incapables n'avait pu leur procurer.

Quant aux « cinq ou six fantoches qui troublent la ville de leurs revendications plus ou moins sociales », ils profitent de l'occasion pour dire à l'auteur de l'article qu'il se renseigne un peu mieux à l'avenir sur l'exactitude des faits qu'il raconte, pour que la peur du réveil actuel de la classe ouvrière ne lui trouble pas le cerveau au point de lui faire écrire de pareilles bêtises.

Lucien Coussinet, secrétaire de l'Union des Syndicats de la région de Montereau ; Jean Rapin, président du Syndicat des Faïenciers-briquetiers et parties similaires de Montereau.

Les deux Officiers péris en mer

Les flots ont rendu un des cadavres

Toulon, 2 octobre. — Ce matin, un des vapeurs qui fait le service de voyageurs entre Toulon et Saint-Mandrier a trouvé et recueilli le cadavre flottant d'un des deux officiers du 4e régiment colonial qui, partis il y a douze jours de la côte du Mourillon pour faire une promenade dans la grande rade, n'avaient plus été revus. Le corps a été ramené à Tamaris, mais il était dans un état de corruption si avancée et le visage était à ce point défiguré qu'on n'a pu l'identifier.

Le commissaire de police de la Seyne et le colonel du 4e régiment colonial ont été informés.

Toulon, 2 octobre. — Le capitaine Boinet, de la 8e compagnie du 4e colonial a reconnu le cadavre retrouvé ce matin comme étant celui du lieutenant Maulny.

Le lieutenant Maulny, qui avait fait la campagne de Mauritanie, avait eu l'œil gauche crevé en sauvant un détachement au cours d'une attaque des indigènes. Il était chevalier de la Légion d'honneur.

Hors de France

Contre le Lépine berlinois

Berlin, 2 octobre. — L'Association berlinoise de la presse étrangère a résolu de protester contre la réponse désinvolte que lui a adressée le préfet de police de Berlin au sujet de l'agression dont quatre journalistes anglais et américains ont été victimes au cours des émeutes de Moabit.

Elle veut protester, notamment, contre les phrases par lesquelles M. de Jagow déclare qu'en se trouvant sur le lieu des troubles les journalistes étaient passibles de poursuites judiciaires.

ALLEMAGNE

Le lock-out de l'industrie métallurgique

Berlin, 2 octobre. — Le lock-out décidé par l'industrie métallurgique allemande pour répondre à la grève persistante des chantiers de constructions navales a commencé dans un certain nombre de régions. A Darmstadt et à Gœrlitz, soixante pour cent des ouvriers ont reçu congé ; à Darmstadt, les quarante pour cent restants ont décidé de leur côté d'abandonner le travail.

ANGLETERRE

Le conflit de l'industrie cotonnière

Manchester, 1er octobre. — M. Akswith, représentant le Board of Trade, est toujours à Manchester où il est très occupé.

Hier, il a essayé d'arriver à une solution et a eu une longue entrevue avec les représentants du syndicat ouvrier. Celui-ci se réunira aujourd'hui pour examiner une nouvelle proposition de M. Akswith.

Dans toutes les villes cotonnières, on espère toujours que le différend peu important, qui a surgi entre les patrons et les ouvriers, sera arrangé sous peu.

Syndicat des Employés de la Région Parisienne

Acheteurs

Ne faites vos achats que dans les maisons fermant à **7 heures**

Pour les Plombiers en Grève

NEUVIEME LISTE

1716 19e section de la Fédération de la Seine du Parti socialiste	3 35
1717 Dix-neuf typos de la commandite Alcan-Lévy	7 25
1718 Groupe socialiste de Colombes	4 50
1719 J. Grumiaux	0 50
1720 Groupe des employés de la Bellevilloise, versé par Guillon Ernest	10 »
1721 Le Coq	2 »
1722 Groupe socialiste de la Salpêtrière, versé par Guibert	5 »
1723 Produit d'une collecte faite à la réunion publique organisée par la 16e section le 3 septembre	6 »
Total de la 9e liste	38 60
Total des listes précédentes	800 20
Total général	838 80

AVANT LE CONGRÈS DE LA C. G. T.

Toulouse, 2 octobre. — (*Par dépêche de notre envoyé spécial*). — Au Congrès de Marseille, Marty-Rollan, remerciant les congressistes de leur choix de la Bourse du travail de Toulouse comme lieu des prochaines assises du travail du prolétariat, organisé, s'écriait : « Et vous verrez que nous savons, nous autres, à Toulouse, faire bien les choses ». Et en effet, la Bourse du travail et ses secrétaires ont bien fait les choses.

Je viens, accompagné de l'ami Marty, de visiter la salle des Jacobins, où se tiendra le Congrès. Vraiment, elle est magnifique et les délégués y trouveront, au milieu d'un vrai bouquet de verdure agrémenté de toutes les bannières syndicales et banderolles rouges, tout le nécessaire. Rien n'a été oublié. On y trouve un service de poste, un bureau de fournitures, un service de cyclistes pour l'envoi de télégrammes et de correspondances et même une buvette ; quinze grandes tables avec tableaux indicateurs peuvent contenir 500 délégués, tous bien placés pour voir et entendre.

La tribune est immense et surmontée d'écriteaux sur lesquels nous relevons : « Toulouse syndicaliste aux délégués du prolétariat, salut et solidarité ». Une place est réservée aux membres du Comité confédéral et aux sténographes au bas de la tribune, alors que la presse qui n'a pas été oubliée est placée haut, très haut.

A l'entrée de la salle, rue Pargaminières, de chaque côté, deux poteaux coupés par une bande où l'on lit « Congrès national, onzième de la C. G. T. » et de chaque côté deux gros écussons portant le label confédéral avec le drapeau de la Bourse du travail.

Pour arriver là, sur tout le parcours de la gare à la salle, sont apposées des affiches indicatrices. Tout est prévu et la Bourse de Toulouse a bien mérité du prolétariat.

A noter que ce sont des coopératives ouvrières, peintres, menuisiers, typos, qui ont, chacune dans sa partie, procédé à l'aménagement de la salle, à la confection des imprimés et fournitures postales, etc., qui procureront à plus d'un délégué des surprises agréables.

Pour terminer, quelques mots sur la salle où se tient le Congrès. Monument historique, elle fait partie des œuvres monastiques remontant au XIe siècle ; c'est en effet en 1160 que fut posée la première pierre de l'église dont elle fait partie. Les voûtes de la salle ont vu et écouté des orateurs fameux. C'est ainsi que saint Dominique, moine de l'Inquisition au 12e siècle, y fit des discours et que, à une époque plus rapprochée, l'on vit le Club des Jacobins s'y constituer. Les voix de Waldeck-Rousseau, Camille Pelletan, général André, Jaurès et beaucoup d'autres notabilités des partis radicaux et socialistes s'y firent entendre. C'est là également que la municipalité reçoit en des banquets ses hôtes officiels.

Enfin rappelons qu'il y a 13 ans se tint dans cette salle le Congrès des Bourses et, il n'y a pas encore loin, le Congrès socialiste.

Pierre TESCHE.

LA COUPE TRAGIQUE

QUATRE MORTS : QUARANTE BLESSES

Nous avons publié hier les dépêches relatant les accidents survenus pendant que se disputait la coupe Vanderbilt, à New-York. Le bilan tragique de cette épreuve est encore plus terrifiant que le laissaient entrevoir les premiers télégrammes.

Voici, en effet, les nouvelles parvenues dans la journée d'hier.

New-York, 2 octobre. — Un vieillard a été tué par une automobile après la course Vanderbilt.

New-York, 1er octobre. — Il y a quarante blessés dans la course Vanderbilt.

New-York, 2 octobre. — M. Chevrolet a été projeté à dix-sept mètres de distance sur le seuil de pierre d'une maison, il est resté privé de connaissance. L'automobile a rasé trois arbres et a sauté par dessus une haie de quatre pieds de hauteur.

M. Miller a été écrasé par les débris de la voiture.

New-York, 1er octobre. — La course de la coupe Vanderbilt a occasionné jusqu'ici quatre morts directement ou d'une manière indirecte.

Stone est mourant. De nombreux spectateurs seraient blessés.

New-York, 1er octobre. — La suite du résultat malheureux de la course d'aujourd'hui pour la « Coupe Vanderbilt » suggère l'abandon de la course du Grand Prix qui doit avoir lieu le 15 octobre ; néanmoins, les membres de l'Association annoncent que le Grand Prix aura lieu conformément au programme.

Autre accident mortel

Springfield (Illinois), 2 octobre. — Un clubman connu, M. Vredenburge, a été tué pendant une épreuve d'automobiles de vingt milles, courue à l'occasion d'une exposition d'automobiles.

La voiture de M. Vredenburge a été se jeter dans une haie.

M. Vredenburge a été presque décapité.

FEUILLETON DU 3 OCTOBRE 1910

42

L'AFFAIRE LEROUGE

PAR

Émile Gaboriau

XII

— SUITE —

— Certainement ! il n'y a pas, voyez-vous, de plus grand supplice que l'anxiété ; tout est préférable. Si vous aviez seulement dix mille livres de rente, je vous indiquerais un moyen pour en juger. Je vous dirais : Filez à Hambourg et risquez-moi toute votre fortune d'un coup, à rouge et noir. Vous me conteriez après des nouvelles de ce qu'on éprouve tant que la bille tourne. C'est, voyez-vous, comme si l'on tenaillait la cervelle, comme si on vous coulait du plomb fondu dans les os en guise de moelle. C'est si fort que, même quand on a tout perdu, on est content, on est soulagé, on respire. On se dit : « Ah ! c'est donc fini ! » On est ruiné, nettoyé, rasé, mais c'est fini.

— Vrai, monsieur Balan, on croirait que vous avez passé par là !

— Hélas ! soupira le vieux policier, c'est à mon amour pour la dame de pique, amour malheureux, que vous devez l'honneur de regarder en ma compagnie par ce vasistas. Mais notre gaillard en a pour deux heures à faire son somme, ne le perdez pas de vue, je vais fumer une cigarette dans la cour.

Albert dormit quatre heures. Il se sentait, en s'éveillant, la tête plus libre qu'il ne l'avait eue depuis son entrevue avec Noël. Ce fut pour lui un moment affreux que celui où pour la première fois, il envisagea froidement sa situation.

— C'est maintenant, murmura-t-il, qu'il s'agit de ne pas se laisser abattre.

Il aurait vivement souhaité voir quelqu'un, parler, être interrogé, s'expliquer. Il eut envie d'appeler.

— A quoi bon ! se dit-il, on va sans doute venir.

Il voulut regarder l'heure qu'il était et s'aperçut qu'on lui avait enlevé sa montre. Ce petit détail lui fut extrêmement sensible. On le traitait, lui, comme le dernier des scélérats. Il chercha dans ses poches, elles avaient toutes été scrupuleusement vidées. Il songea alors à l'état dans lequel il se trouvait, et, se jetant à bas de la couchette, il répara, autant qu'il était en lui, le désordre de sa toilette. Il rajusta ses vêtements et les épousseta, il redressa son faux-col et tant bien que mal refit le nœud de sa cravate. Versant ensuite de l'eau sur le coin de son mouchoir, il le passa sur sa figure, tamponnant ses yeux dont les paupières lui faisaient mal. Enfin, il s'efforça de faire reprendre leur pli à sa barbe et à ses cheveux. Il ne se doutait guère que quatre yeux de lynx étaient fixés sur lui.

— Bon ! murmurait l'apprenti policier, voilà notre coq qui relève la crête et qui lisse ses plumes !

— Je vous disais bien, objecta M. Balan, qu'il n'était qu'engourdi... Chut !... il a parlé, je crois.

Mais ils ne surprirent ni un de ces gestes désordonnés, ni une de ces paroles incohérentes qui presque toujours échappent aux faibles que la frayeur agite, ou aux imprudents qui croient à la discrétion des « secrets ». Une fois seulement, le mot : « honneur », prononcé par Albert, arriva jusqu'à l'oreille des deux espions.

— Ces mâtins de la haute, grommela M. Balan, ont sans cesse ce mot à la bouche, dans les commencements. Ce qui les tracasse surtout, c'est l'opinion d'une douzaine d'amis et des cent mille inconnus qui lisent la *Gazette des Tribunaux*. Ils ne songent à leur tête que plus tard.

Quand les gendarmes arrivèrent pour chercher Albert et le conduire à l'instruction, ils le trouvèrent assis sur le bord de sa couchette, les pieds appuyés sur la barre de fer, les coudes aux genoux et la tête cachée entre ses mains.

Il se leva dès qu'ils entrèrent et fit quelques pas vers eux.

Mais sa gorge était si sèche qu'il comprit qu'il lui serait impossible de parler.

Il demanda un instant, et, revenant vers la petite table du secret, il se versa et but coup sur coup deux grands verres d'eau.

— Je suis prêt ! dit-il aussitôt après.

Et d'un pas ferme, il suivit les gendarmes le long du passage qui conduit au palais.

M. Daburon était alors au supplice. Il arpentait furieusement son cabinet et attendait son prévenu. Une fois encore, la vingtième depuis le matin, il regrettait de s'être engagé dans cette affaire.

— Qu'il soit maudit, pensait-il, l'absurde point d'honneur auquel j'ai obéi ! J'ai beau essayer de me rassurer à force de sophismes, j'ai eu tort de ne me point récuser. Rien au monde ne peut changer ma situation vis-à-vis de ce jeune homme. Je le hais. Je suis son juge, et il n'en est pas moins vrai que très positivement j'ai voulu l'assassiner. Je l'ai tenu au bout de mon revolver : pourquoi n'ai-je pas lâché la détente ? Est-ce que je le sais ? Quelle puissance a retenu mon doigt lorsqu'il suffisait d'une pression presque insensible pour que le coup partît ? Je ne puis le dire. Que fallait-il pour qu'il fût le juge et moi l'assassin ? Si l'intention était punie comme le fait, on devrait me couper le cou. Et c'est dans de pareilles conditions que j'ose l'interroger !...

En repassant devant la porte, il entendit dans la galerie le pas lourd des gendarmes.

— Le voilà ! dit-il tout haut.

Et il regagna précipitamment son fauteuil derrière son bureau, se penchant à l'ombre des cartons, comme s'il eût cherché à se cacher.

Si le long greffier eût eu des yeux, il eût assisté à ce singulier spectacle d'un juge plus troublé que le prévenu. Mais il était aveugle, et à ce moment il ne songeait qu'à une erreur de quinze centimes qui s'était glissée dans ses comptes, et qu'il ne pouvait retrouver.

Albert entra le front haut dans le cabinet du juge. Ses traits portaient les traces d'une grande fatigue et de veilles prolongées ; il était très pâle, mais ses yeux étaient clairs et brillants.

Les questions banales qui commencent les interrogatoires donnèrent à M. Daburon le temps de se remettre.

Heureusement, dans la matinée, il avait trouvé une heure pour préparer un plan ; il n'avait qu'à le suivre.

— Vous n'ignorez pas, monsieur, commença-t-il d'un ton de politesse parfaite, que vous n'avez aucun droit au nom que vous portez ?

— Je sais, monsieur, répondit Albert, que je suis le fils naturel de M. de Commarin. Je sais de plus que mon père ne pourrait me reconnaître quand il le voudrait, puisque je suis né pendant son mariage.

— Quelle a été votre impression en apprenant cela ?

— Je mentirais, monsieur, si je disais que je n'ai pas ressenti un immense chagrin. Quand on est aussi haut que je l'étais, la chute est terrible et bien douloureuse. Pourtant, je n'ai pas eu un seul moment la pensée de contester les droits de M. Noël Gerdy. J'étais, comme je le suis encore, décidé à disparaître. Je l'ai déclaré à M. de Commarin.

M. Daburon s'attendait à cette réponse, et elle ne pouvait qu'étayer ses soupçons. N'entrait-elle pas dans le système de défense qu'il avait prévu ? A lui maintenant de chercher un joint pour désarticuler cette défense dans laquelle le prévenu allait se renfermer comme dans une carapace.

— Vous ne pouviez entreprendre, reprit le juge, d'opposer une fin de non recevoir à M. Gerdy. Vous aviez bien pour vous le comte et votre mère, mais M. Gerdy avait pour lui un témoignage qui vous eût fait succomber : celui de la veuve Lerouge.

— Je n'en ai jamais douté, monsieur.

— Eh bien ! reprit le juge en cherchant à voiler le regard dont il enveloppait Albert, la justice suppose que, pour anéantir la seule preuve existante, vous avez assassiné la veuve Lerouge.

Cette accusation terrible, terriblement accentuée, ne changea rien à la contenance d'Albert. Il garda son maintien ferme sans forfanterie ; pas un pli ne parut sur son front.

— Devant Dieu, répondit-il, et sur tout ce qu'il y a de plus sacré au monde, je vous le jure, monsieur, je suis innocent ! Je suis, à cette heure, prisonnier, au secret, sans communication avec le monde extérieur réduit par conséquent à l'impuissance la plus absolue : c'est en votre loyauté que j'espère pour arriver à démontrer mon innocence.

— Quel comédien ! pensait le juge ; se peut-il que le crime ait cette force prodigieuse !

Il parcourait ses dossiers, relisant quelques passages des dépositions précédentes, cornant certaines pages qui contenaient des indications importantes pour lui. Tout à coup il reprit :

— Quand vous avez été arrêté, vous vous êtes écrié : « Je suis perdu ! » Qu'entendiez-vous par là ?

— Monsieur, répondit Albert, je me rappelle, en effet, avoir dit cela. Lorsque j'ai su de quel crime on m'accusait, en même temps que j'étais frappé de consternation, mon esprit a été comme illuminé par un éclair de l'avenir. En moins d'une seconde j'ai entrevu tout ce que ma situation avait d'affreux ; j'ai compris la gravité de l'accusation, sa vraisemblance et les difficultés que j'aurais à me défendre. Une voix m'a crié : « Qui donc avait intérêt à la mort de Claudine ? » Et la conviction de l'imminence du péril m'a arraché l'exclamation que vous dites.

L'explication était plus que plausible, possible et même vraisemblable. Elle avait encore cet avantage d'aller au-devant d'une question si naturelle qu'elle a été formulée en axiome : « Cherche à qui le crime profite. » Tabaret avait prévu qu'on ne prendrait pas le prévenu sans vert.

(A suivre.)

Grande Marque "VILLE de PARIS".
ENCRES MIETTE SUPÉRIEURES

Source gallicalabs.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France